

peu des renseignements présentés ici. Si votre situation est exceptionnelle, vous seriez bien avisé de vous adresser aux autorités américaines pour obtenir des renseignements officiels tout juste avant votre départ.

Nous avons tout fait pour présenter des renseignements exacts et à jour. Si vous éprouvez un problème, appelez-nous. Nos bureaux sont ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Vous trouverez adresses et numéros de téléphone à la dernière section.

## TERRE DE NOS AÏEUX

Chaque voyage commence chez soi. Ce que vous faites avant de partir — et il vaut mieux en faire plus que moins — vous aidera à éviter les problèmes durant votre séjour.

Les conditions d'entrée imposées aux Canadiens par les États-Unis ne sont ni exigeantes ni complexes. Il reste qu'il s'agit de prescriptions de la loi. C'est chercher les problèmes que de voyager à l'aveuglette ou en vous disant que « Cela n'arrive qu'aux autres », ou encore en vous attendant à ce qu'on fasse peu de cas de votre manque de préparation. Et chercher les problèmes c'est souvent les trouver.

Les préparatifs à effectuer et les renseignements à obtenir dépendent des raisons de votre séjour aux États-Unis et de sa durée. Si vous ne faites que traverser la frontière pour faire le plein d'essence ou passer quelques heures à magasiner, vos préparatifs seront minimes, surtout si vous êtes un habitué. Mais si vous quittez pour quelques semaines ou quelques mois, si vous déménagez de façon permanente ou si votre séjour est lié à un travail rémunérateur, il vaudrait mieux vous préparer avec soin.